

La commune est très soucieuse d'offrir aux jeunes un cadre de vie des plus agréables. On peut le voir avec les travaux réalisés pour les accueils de loisirs, ceux dans les écoles, comme le nouveau préau de l'école Jean-Jacques Rousseau, ou bien avec les nombreux espaces de jeux que l'on trouve en différents endroits de la ville. Mais la Municipalité souhaite faire davantage en prenant en compte l'avis des jeunes et en les accompagnant, d'où le projet de créer un **Conseil Municipal des Jeunes** « *on décide de faire pour les jeunes et avec les jeunes* ».

(dossier)

La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes c'est :

- permettre aux jeunes de donner leurs opinions et d'agir sur leur cadre de vie ;
- former les citoyens d'aujourd'hui et de demain ainsi que promouvoir la démocratie.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), c'est un **lieu d'échange et d'apprentissage** qui favorise le **rapprochement entre les générations**. Cela permet d'apporter aux jeunes élus une connaissance de la vie locale et des institutions.

D'après l'Association NAtionale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), le nombre de jeunes élus est actuellement de 2 000 sur l'ensemble du territoire national.

Donner la parole aux enfants, c'est respecter leurs droits. En effet, la Convention internationale des droits de l'enfants et la Charte européenne, révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale, sont deux textes internationaux qui mentionnent le droit des enfants à s'exprimer.



Les objectifs du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

La création du Conseil Municipal des Jeunes a pour objectifs :

- apprendre et promouvoir la citoyenneté et la démocratie ;
- favoriser le dialogue entre les jeunes, les élus locaux et le monde associatif ;
- faire reconnaître par les adultes la capacité des jeunes à être force de proposition ;
- faire prendre conscience aux jeunes de leur rôle et de leur statut social.

Qui sont les jeunes élus ?

Les élections vont se dérouler dans **3 établissements** scolaires de la commune. Pour cette première année, peuvent se présenter les **élèves de CM1** et exceptionnellement les **CM2**. Les CM1 sont élus pour deux ans tandis que les CM2 le sont pour un an. Dans chaque école, 4 postes sont ouverts, 2 garçons et 2 filles.

Comment faire pour devenir conseiller municipal des jeunes ?

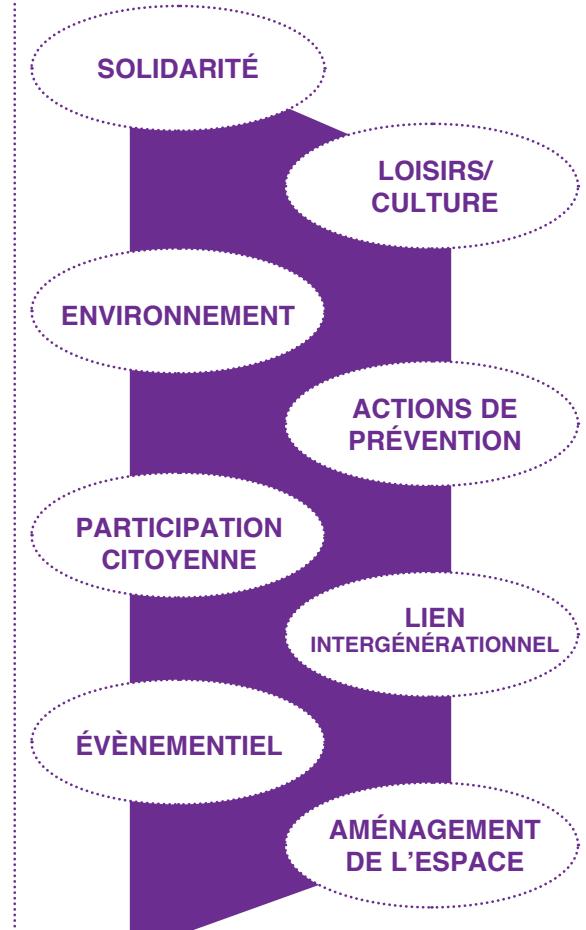
- Je dépose ma candidature auprès de mon enseignant(e)
- Je fais campagne auprès de mes camarades pour convaincre et expliquer mes idées
- Je me fais élire
- Je m'engage pour 2 ans
- Je participe régulièrement aux commissions et aux rassemblements du Conseil Municipal des Jeunes.

Pour déposer ma candidature :

Je retourne les différents documents qui m'ont été transmis, lors de la présentation du projet, après en avoir pris connaissance avec mes parents :

- une autorisation parentale ;
- une fiche de candidature ;
- le règlement signé par le candidat et ses parents.

Quels peuvent être les thèmes des projets menés par les jeunes élus ?



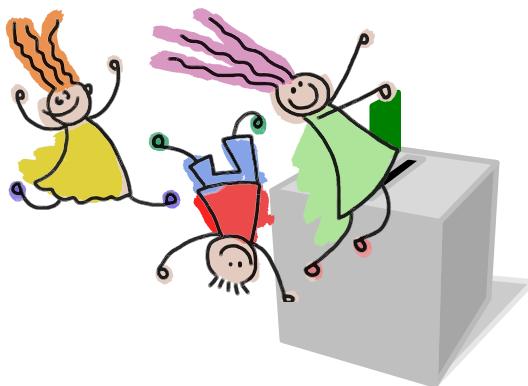
(dossier)

L'organisation du CMJ

Tous les membres se réunissent au minimum 3 fois par an voire plus si nécessaire. Ces séances plénieress sont présidées par le Maire. Les jeunes élus sont informés de ces réunions dans un délai de 14 jours minimum. D'autres rencontres ponctuelles, des commissions, sont organisées en fonction des projets retenus. Sont présents les élus volontaires ainsi que toute personne, adulte ou enfant, disposant d'une expertise particulière en lien avec les sujets abordés. Ces séances sont encadrées par 2 animateurs municipaux, présents lors de chaque rassemblement du CMJ. Une sortie pédagogique de fin de mandat est proposée aux jeunes élus qui se sont investis jusqu'au terme de leur mandat. Cette sortie est en lien direct avec les institutions démocratiques locales ou nationales.



Fonctionnement des élections



Chaque école fixe les modalités de campagne électorale. Les élections ont lieu tous les ans, elles se déroulent début octobre, les jours suivant les élections des parents d'élèves. Les enfants votent par petits groupes, pour 2 garçons et 2 filles, durant la récréation. Le bureau de vote est tenu par les candidats, encadrés par des animateurs du pôle jeunesse. Il s'agit d'un suffrage direct à un tour, le dépouillement se fait après la récréation et les résultats sont annoncés directement.

Vacance de siège, démission et radiation

Tout élu peut démissionner en expliquant, le(s) motif(s) de ce choix par écrit, par courrier ou par mail. Un élu peut être radié du CMJ après 3 absences non justifiées ou une attitude incompatible avec cette fonction. Cette radiation est notifiée par un courrier à l'intéressé(e).

En cas de vacance de siège, suite à une démission ou une radiation, le suppléant remplace le titulaire jusqu'à la fin du mandat.



Les outils

Les jeunes élus disposent d'un « pack délégué » pour mener à bien leur mandat. Ce pack comprend :

- une pochette ou « cartable » sérigraphié CMJ Déville lès Rouen ;
- un bloc de papier et un stylo sérigraphié « Déville lès Rouen » ;
- un guide municipal ;
- un livret sur le rôle des jeunes conseillers municipaux ;
- un signe distinctif pour les cérémonies, tel qu'un badge.

Renseignements auprès du service de la jeunesse, des écoles et des sports par téléphone au 02 32 82 34 80 ou par mail jeunessesportecole@mairie-deville-les-rouen.fr.